

Nîmes

Rue Miraval

Avenue Jean Jaurès
Avenue Georges Pompidou

Avenue de la République

Avenue

Bois des Espirances

Chemin de la Chapelle
Chemin de la Chapelle

Chemin de la Chapelle

Campagnol

les Trois Poiriers

Rue de Saube

Rue de la République

Valdegiac

Puisserin

Boulevard des Français Libres

Carrière

Rue de la Chapelle

Rue de la Chapelle

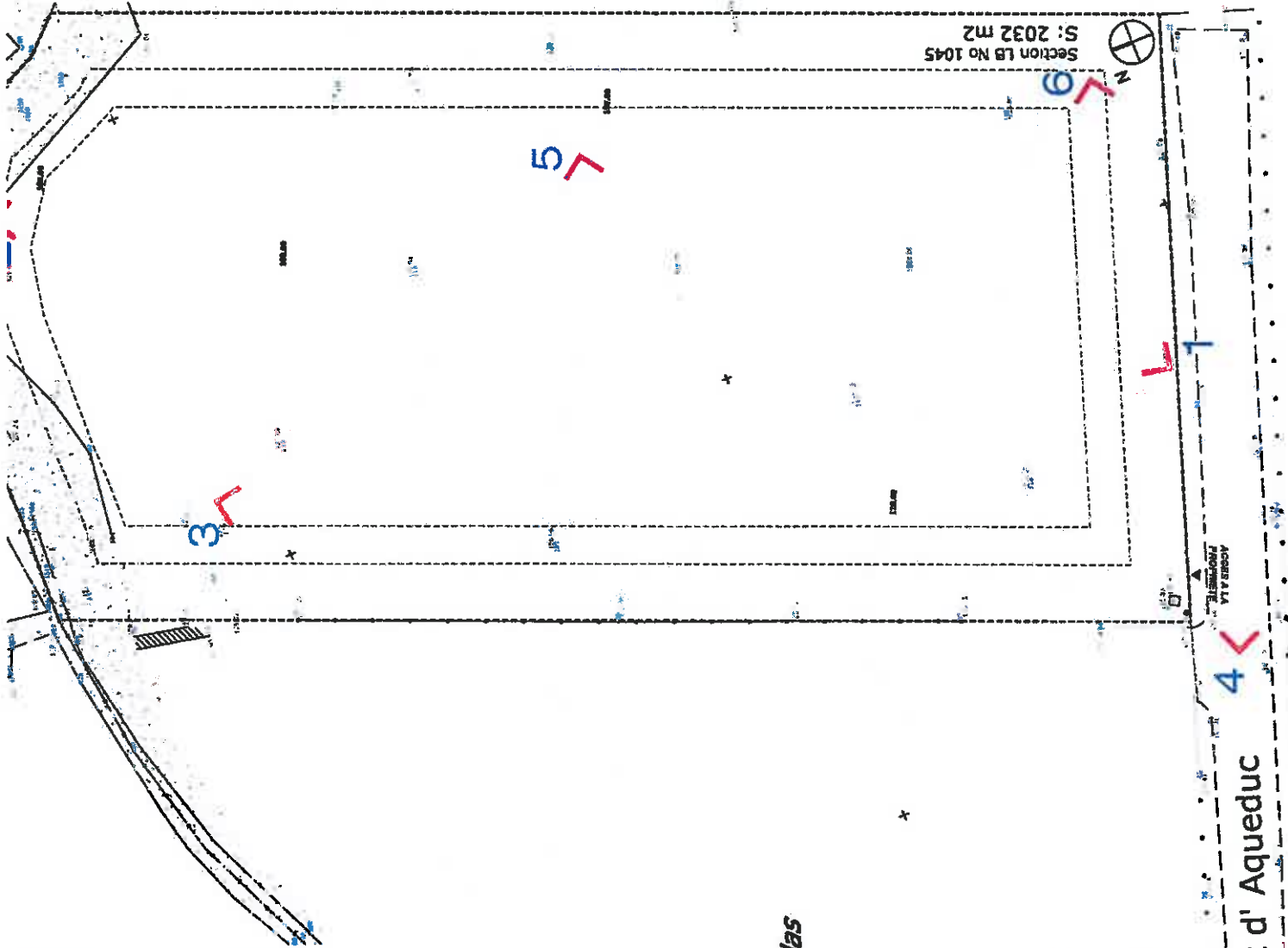
Castanet

Chemin de la Chapelle

Chemin de la Chapelle

Vauquerolles

Chemin de la Chapelle
Chemin de la Chapelle



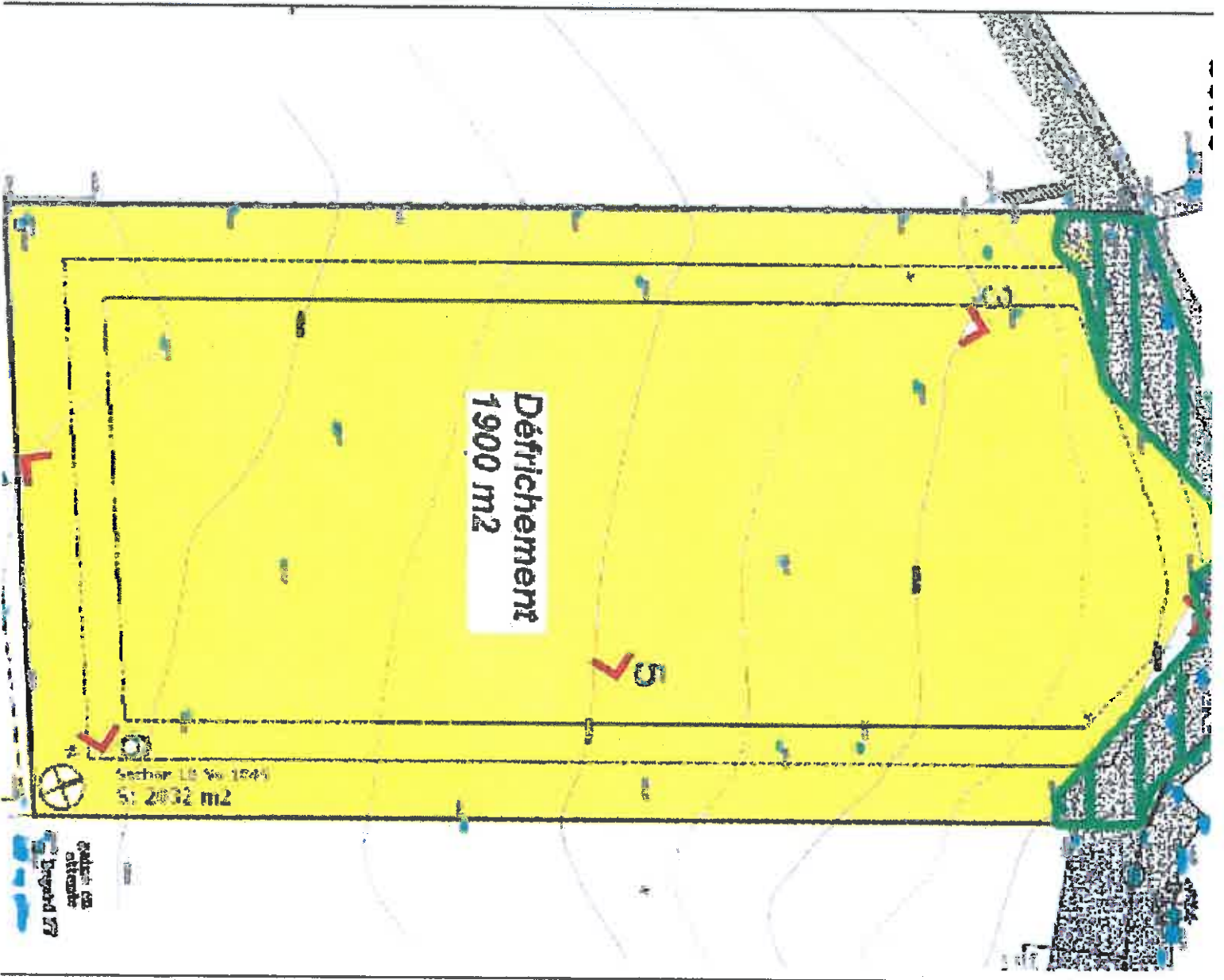


Défrichement
1900 m²

Secteur 16 No 1544
S: 2032 m²



Robert G. Gauthier
Dessiné 27



**Alain Valette**12 rue du Carignan • 04 67 61 17 30
34090 Montpellier • 04 67 61 95 65

avalainvalette@aol.com

Expert forestier agréé par le Ministère de l'Agriculture ; Expert en arboriculture
ornementale

ETUDE SOMMAIRE D'IMPACT

Annexe à la demande de défrichement présentée par :
M. Mathieu GALLOU et Mlle Fanny MAUBON
9, place d'Assas
30900 NIMES

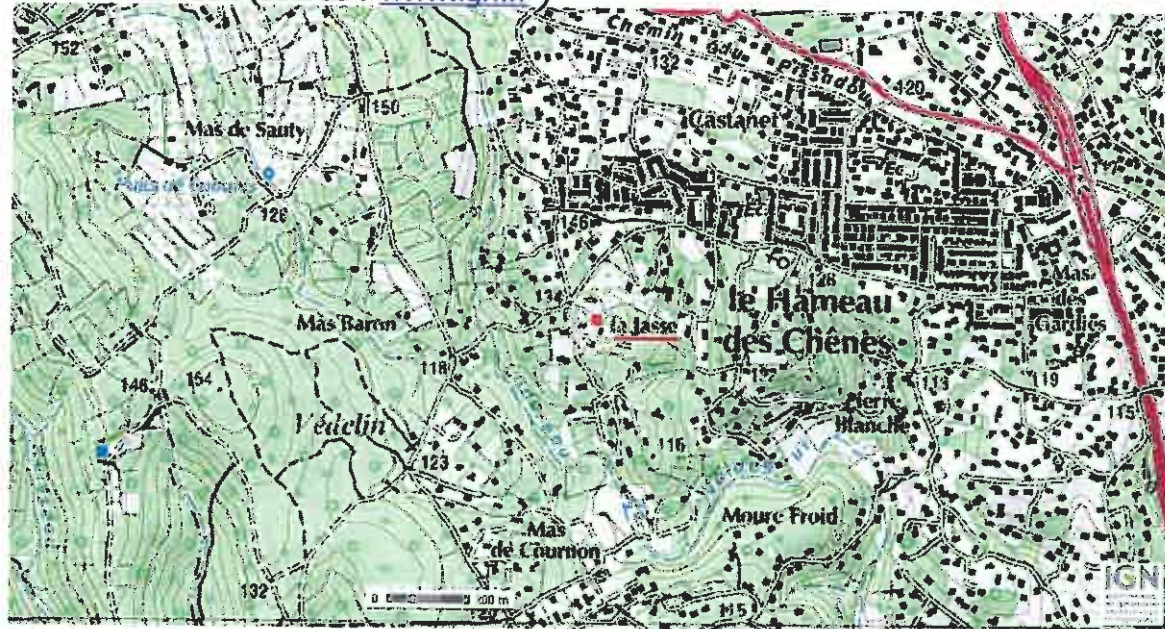
1 ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX

1.1 Description de la parcelle

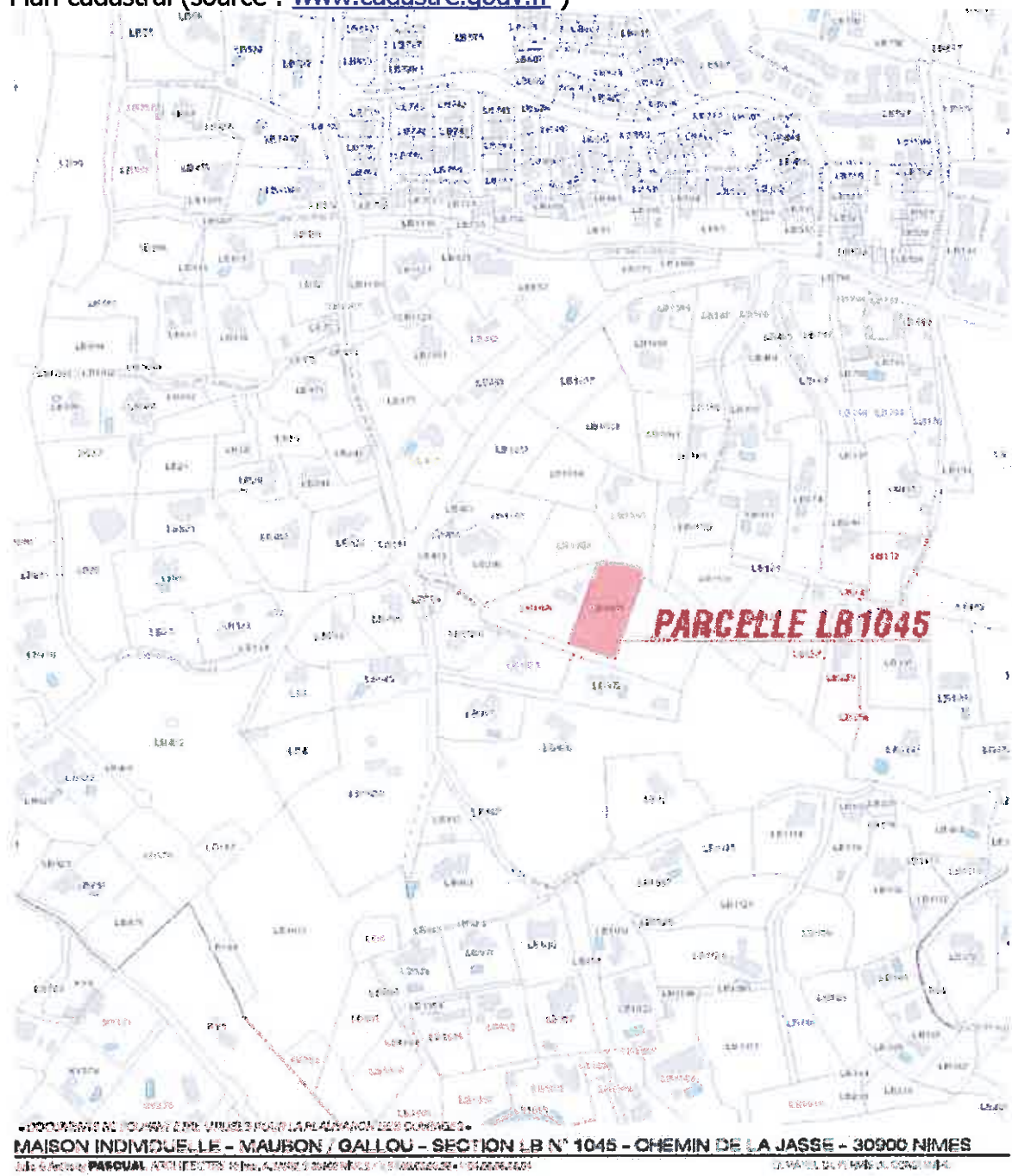
1.1.1 Localisation géographique

Département : GARD
Commune : Nîmes
Parcelle cadastrale LB 1045
Surface 2 032 m²
Surface à déboiser : 1 900 m²

Plan de situation (source : www.ign.fr)



Plan cadastral (source : www.cadastre.gouv.fr)

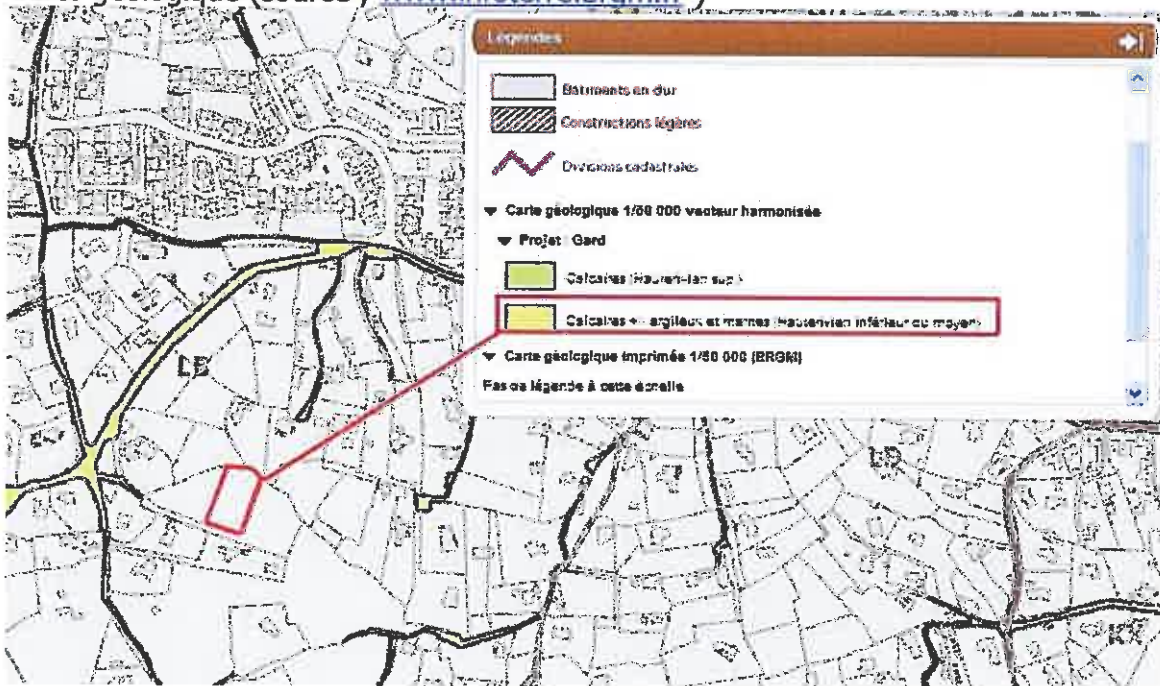


Parcelle située en zone N2 du PLU

1.1.2 Nature du sol et du sous-sol

Le site est appuyé sur un plateau calcaire de l'ouest Nimois.
La parcelle est sise sur des dépôts argilo-calcaires et marneux.
Sol argileux décarbonaté sommaire sur bancs calcaires durs.

Carte géologique (source ; www.infoterre.brgm.fr)



1.1.3 Composition du boisement et végétation au sol

Le boisement est composé par une garrigue basse à dominante herbacée, avec une couverture arbustive discontinue de Chêne Kermès, quelques cépées de Chêne vert et des restes de l'ancienne oliveraie de l'exploitation agricole de « La Jasse ».

Un cordon de Pin d'Alep ferme le paysage sur la bordure Nord de la parcelle

Hauteur= 5 à 8 mètres
Diamètres= 5 à 15 cm (à 1,30 m du sol)

L'aspect général de la parcelle ne peut pas être défini comme boisé mais comme garrigue ouverte.

1.1.4 Relief et hydrographie

La pente moyenne de la parcelle est inférieure à 5%.

Cours d'eau et sources : néant

Fossés et drainage : néant

1.1.5 Importance du rôle de la forêt comme biotope pour la faune

Arbres portant des nids : néant

Terriers de mammifères : néant

Coulées de passage : néant

Sur la parcelle étudiée il n'a pas été identifié de présence de faune remarquable.

1.1.6 Evolution dans le temps de l'écosystème

Embroussaillement et fermeture de la garrigue avec augmentation du risque d'incendie.

Les modalités de traitement paysager du jardin proposées ci-dessous garantissent la persistance des essences présentes sur le site.

1.2 Description des zones environnantes

1.2.1 Région naturelle

Garrigues à la limite des Costières et vallée du Rhône

1.2.2 Climat et rôle de la forêt

Climat méditerranéen typique

Précipitations= 400-600 mm/an

Température moyenne annuelle= 15 °C

1.2.3 Qualité de paysage et rôle de la forêt

Le paysage autour de la parcelle étudiée est marqué par l'oliveraie de La Jasse en alternance avec les bouquets diffus de Pin D'Alep qui masquent l'habitat individuel diffus inséré dans la garrigue.

Le parcelle se trouve situation de plateau.

Les perspectives sont courtes et le site n'est visible depuis aucun axe de communication important.

1.2.4 Structures et valeur foncière des terres

Le secteur se trouve sous l'influence du bassin d'emploi nîmois et subit de fortes pressions de développement immobilier.

Le PLU de la commune de Nîmes facilite, sur ce secteur l'installation de bâti diffus, la valeur des terres est définie par leur constructibilité.

1.2.5 Régime des eaux dans le bassin versant

Régime pluvio-orageux méditerranéen. Terrain plat sans incidence sur les risques d'inondation ou d'écoulements torrentiels

1.2.6 Pollutions et nuisances observées

Néant.

1.2.7 Rôle de la forêt vis-à-vis de la conservation de la faune

Le territoire environnant a été fortement modifié par le développement immobilier et ne peut plus être considéré comme forestier.

En revanche l'installation de jardins entretenus participe au soutien de l'avifaune et des petits mammifères par sa diversité végétale, plus riche que la garrigue, en créant des espace moins sujets à l'incendie.

1.3 Informations diverses

1.3.1 Situation du terrain au regard de la réglementation

- Code forestier sans objet, il n'y a pas de peuplement forestier sur la parcelle
- Code de l'urbanisme :
La parcelle LB 1045 est intégralement comprise dans la zone naturelle N2 du PLU
- Code minier : sans objet
- Code rural : sans objet
- Classement des sites naturels : néant
- Périmètre de protection des monuments historiques : néant
- Réserves naturelles : néant

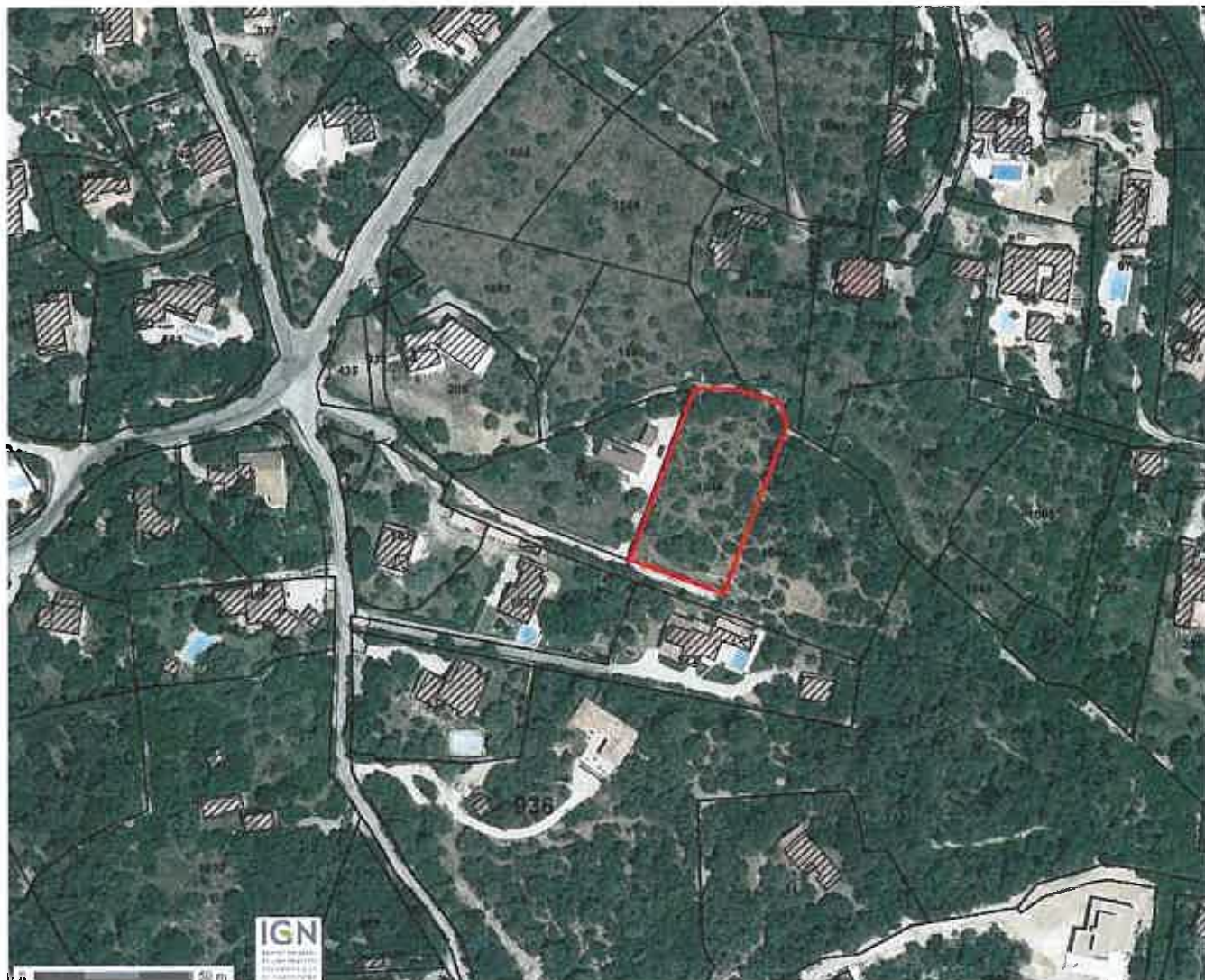
1.3.2 Cartographie et photographies :

Carte IGN 1/25000 (voir § 1.1.1)

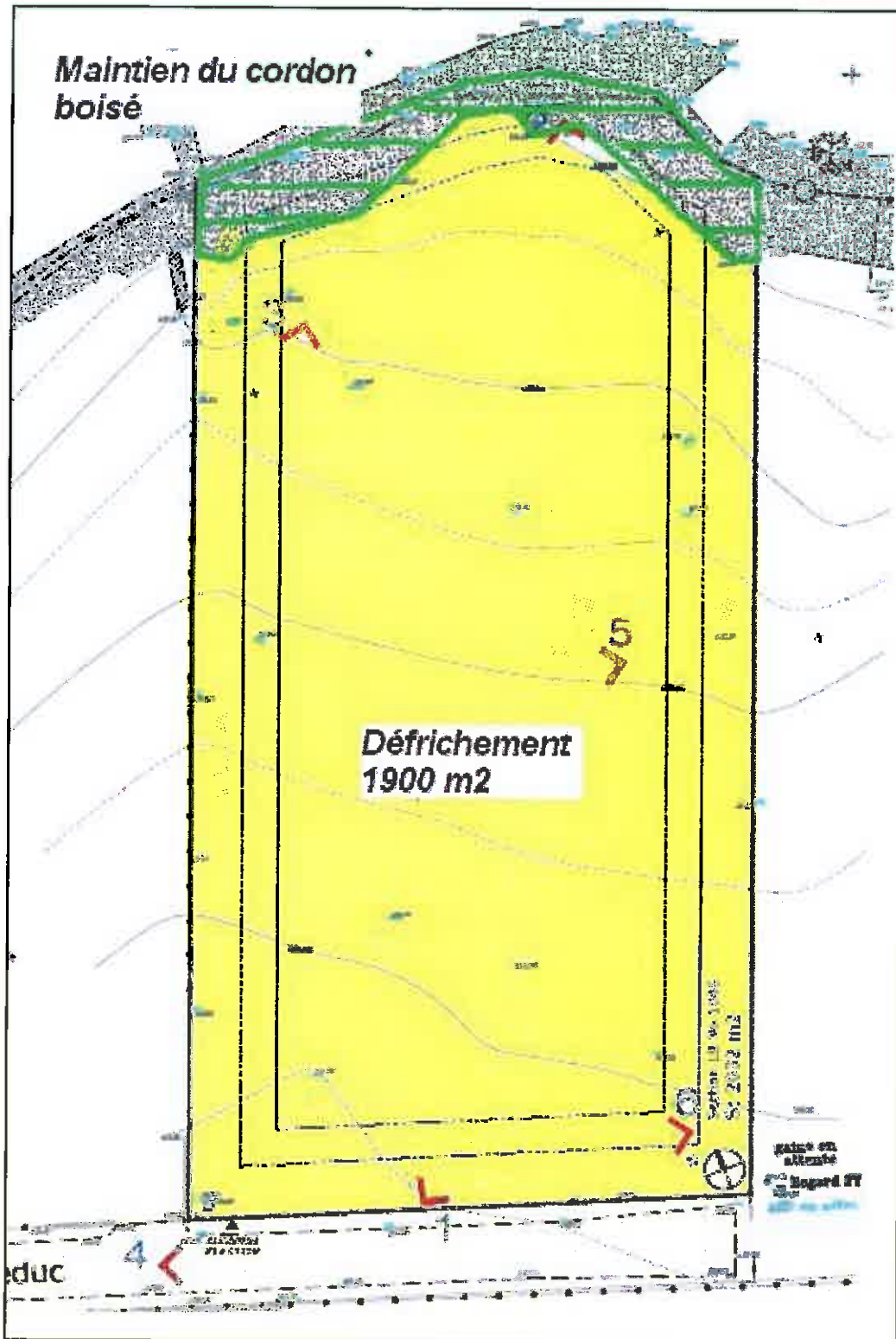
Vue du site :



Ortho photographie et cadastre (source : www.geoportail.fr)



PLAN DE DEFRICHEMENT



2 ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 Contrôle des modifications immédiates

2.1.1 Climat

Néant

2.1.2 Sol pédologie

Régalage sur place des matériaux de création de fondation, sans impact sur le cordon boisé conservé.

2.1.3 Eaux

Sans impact : pas de cours d'eau à proximité ni de nappe phréatique résurgente.

2.1.4 Flore

La surface déboisée projetée est d'environ 1900 m², intervenant majoritairement sur la strate arbustive.

D'autre part des mesures sylvicoles sont proposées ci-après pour favoriser le maintien des essences en place.

2.1.5 Faune

Sans impact (voir § 1.1.5) sur la faune locale.

2.1.6 Paysage

Sans impact visible le long de la voie d'accès , Chemin de La Jasse.

Non visible depuis les secteurs urbanisés voisins.

2.1.7 Evolution des exploitations et des structures

Sans impact.

2.1.8 Nuisances sonores, visuelles, olfactives

Néant.

2.1.9 Occupation de l'espace

Ce projet s'inscrit dans la continuité du secteur résidentiel d'habitations individuelles du quartier , intégrées dans la garrigue boisée.

2.2 Contrôle des risques provoqués par le défrichement sur le milieu naturel

- Risques d'érosion :
néant
- Risques de glissement, éboulement :
néant
- Risques d'inondation, assèchement des sources, sédimentation des cours d'eau :
néant (voir § 2.1.3)